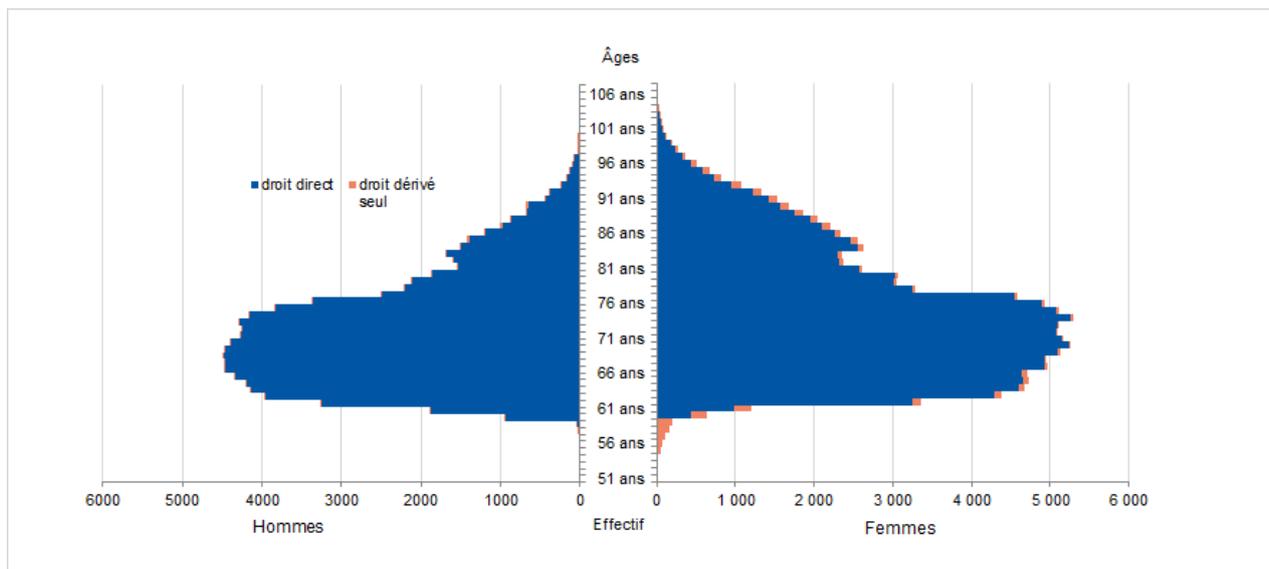
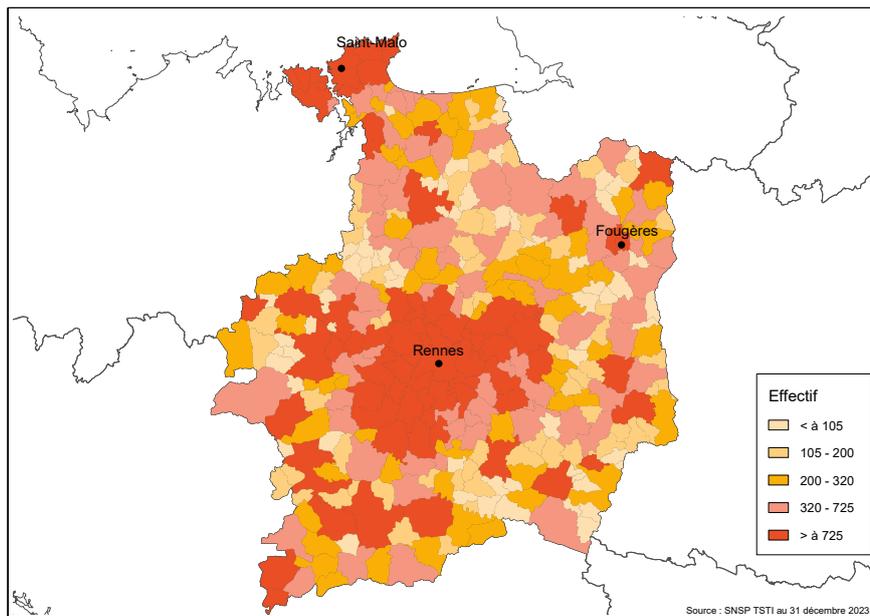


Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 025	7 086	12 111
Droits directs (retraites personnelles)	4 554	4 793	9 347
Droits dérivés (retraites de réversion)	471	2 293	2 764
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	260	347	607
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 572	721	2 293
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	62,9 ans	62,8 ans
Droits dérivés	77,7 ans	75,4 ans	75,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	91 995	118 963	210 958
Retraités percevant un droit direct seul	88 388	89 631	178 019
Retraités percevant un droit dérivé seul	623	3 308	3 931
Retraités percevant les deux à la fois	2 984	26 024	29 008
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,5%	2,6%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	29 943	15 210	45 153
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,1 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	955 €	749 €	839 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,7%	44,2%	32,1%

Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rennes			
Nombre total de retraités	12 394	18 840	31 234
Retraités percevant un droit direct seul	12 012	14 267	26 279
Retraités percevant un droit dérivé seul	35	471	506
Retraités percevant les deux à la fois	347	4 102	4 449
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,0%	5,1%	5,9%
Saint-Malo			
Nombre total de retraités	6 065	9 071	15 136
Retraités percevant un droit direct seul	5 867	6 592	12 459
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	241	261
Retraités percevant les deux à la fois	178	2 238	2 416
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	3,9%	3,8%
Fougères			
Nombre total de retraités	2 179	3 389	5 568
Retraités percevant un droit direct seul	2 049	2 253	4 302
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	84	92
Retraités percevant les deux à la fois	122	1 052	1 174
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	4,7%	4,4%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".